



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRIBUTIONS ET COOPÉRATIONS DES FORCES MILITAIRES AUX INTERVENTIONS LORS DE CATASTROPHES CLIMATIQUES : PERSPECTIVES TRANSATLANTIQUES

COMITÉ # 4 | SOUS-GROUPE 2

Stéphane **BAUMGARTH**, diplomate

Colonel Etienne **FAURY**, militaire

Père Pascal **NÈGRE**, prêtre

Maria **PÉREZ**, déléguée syndicale

Marie-Aude **STOCKER**, directrice des ressources humaines

Commissaire en chef de première classe Frédéric **TUSET-ANRÈS**, militaire

Expert référent : Adrien **ESTÈVE**

Cadre de comité : Olivier **CUNY**

LES ANALYSES ET OPINIONS CONTENUES DANS CE RAPPORT N'ENGAGENT QUE LA
RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	3
CONTRIBUTIONS ET COOPÉRATIONS DES FORCES MILITAIRES AUX INTERVENTIONS LORS DE CATASTROPHES D'ORIGINE CLIMATIQUE : PERSPECTIVES TRANSATLANTIQUES	5
Le réchauffement climatique, conséquences sur la zone nord-atlantique à l'horizon 2050	5
Conséquences humaines	6
Retour d'expérience sur l'ouragan Irma	6
LE MODÈLE FRANÇAIS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES	7
Une organisation complexe et sur plusieurs niveaux	7
Atouts spécifiques des forces militairesa	8
Limites et perspectives	8
EXEMPLES ÉTRANGERS	9
La Garde nationale américaine	9
L'Agence fédérale allemande	10
L'Unité militaire d'urgences espagnole	10
Éléments pertinents à retenir	11
LES COOPÉRATIONS ET INSTANCES INTERNATIONALES	11
Organisations internationales aux Antilles	11
Les capacités de l'Union européenne	12
Éléments pertinents à retenir	12
RELEVER LES DÉFIS EXISTANTS ET SE PRÉPARER AUX DÉFIS À VENIR, RECOMMANDATIONS POUR LES 30 PROCHAINES ANNÉES	13
Recommandations d'organisation générale	13
Renforcement de la résilience des populations et des infrastructures	14
Coopération internationale et transatlantique	16

SYNTHÈSE

Partout sur la planète, les phénomènes catastrophiques liés aux changements climatiques s'enchaînent désormais avec une fréquence et une intensité croissantes. Ils surviennent sur des territoires souvent déjà fragilisés par la sécheresse, la montée du niveau des océans, la modification de la température ou la densité humaine, et leur gravité est accentuée par les effets négatifs qu'ils suscitent en chaîne, qu'ils soient écologiques, humains, politiques ou encore économiques. Plus que jamais il apparaît que tout se tient et que les conséquences et les interactions des modifications de l'environnement affecteront les sociétés humaines dans des proportions considérables.

La zone transatlantique, qui court des Caraïbes à l'Europe en passant par la côte sud-est des États-Unis, est directement menacée par l'ampleur croissante de ces phénomènes météorologiques, à laquelle les pays concernés doivent désormais faire face avec détermination. La France, en métropole comme dans les territoires d'outre-mer, est donc concernée et se retrouve face au double défi de prévenir tout d'abord l'aggravation des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, mais aussi de lutter sans délai contre leurs conséquences sur les populations, les biens et les infrastructures. Éviter l'ingérable tout en gérant l'inévitable.

Doté de structures et d'outils efficaces pour faire face à ce type de crises, l'État français ne pourra faire l'économie de redéfinir ses priorités et d'adapter le dispositif existant, tant sur le plan organisationnel que sur celui des moyens opérationnels et humains. Le retour d'expérience de l'ouragan Irma dans la zone Antilles est précieux à cet égard et suggère des inflexions concrètes tant au niveau de la prévention des catastrophes, que des mécanismes d'alerte ou de la gestion de crise.

L'expérience française et internationale montre qu'en plus de la disponibilité et de la discipline conférées par leur statut, les forces militaires, réactives, entraînées, disponibles et résilientes sont capables de se projeter vite sur les lieux de catastrophes, et de mieux y résister quand elles s'y trouvent déjà. Disposant de moyens d'intervention mobiles et résistants, elles sont à même d'apporter en urgence des réponses de circonstance. Ces capacités spécifiques représentent de toute évidence un atout qu'il convient d'étudier pour en envisager le développement ou le meilleur emploi, en réponse à l'aggravation prévisible des catastrophes naturelles.

Simultanément, l'atout militaire soulève des questions et des difficultés : le recours à ses capacités devient une difficulté s'il aboutit à détourner de façon trop durable ou fréquente certains moyens de leur mission première, lorsque celle-ci est dédiée à la défense nationale. Il pose aussi la question des défaillances que les forces militaires doivent venir pallier, et interrogent ultimement sur l'urgence d'une prise de conscience et d'une formation générale des populations à la prévention et la gestion de crise. C'est toute une culture nationale de la responsabilité qu'il convient de bâtir.

L'approche comparative des pratiques de pays de la zone transatlantique (États-Unis, Allemagne, Espagne) s'avère très éclairante à ce sujet, lorsqu'il s'agit de penser l'adaptation ou l'amélioration du modèle français. De même, l'élargissement de la réflexion à sa dimension mondiale invite à reconsidérer les coopérations internationales telles qu'elles existent aujourd'hui, et à en envisager le renforcement dans le cadre du réchauffement climatique et de ses conséquences, en vue de partager toujours mieux les ressources et de coordonner les secours, ce qui est devenu incontournable.

Après avoir rapidement évalué les conséquences du réchauffement climatique sur la zone transatlantique à l'horizon de 2050 (1), analysé l'organisation française pour y faire face (2), éclairé le modèle français par une approche de certains modèles étrangers (3) et décrit les organisations internationales capables d'intervenir dans cette région (4), la présente étude propose des recommandations très concrètes pour les trente prochaines années. Pour prendre en compte au mieux tous les risques, et pour minimiser les conséquences sur les populations, les efforts financiers et humains devront être considérables et se situer résolument dans une perspective de long terme afin de rendre les investissements soutenables. Ils devront se concentrer sur quatre domaines : la cohérence de l'organisation générale de la prévention et de la gestion de crise, le renforcement de la résilience des infrastructures et des populations, l'évolution des capacités d'intervention et enfin la coopération internationale.

CONTRIBUTIONS ET COOPÉRATIONS DES FORCES MILITAIRES AUX INTERVENTIONS LORS DE CATASTROPHES D'ORIGINE CLIMATIQUE : PERSPECTIVES TRANSATLANTIQUES

Le réchauffement climatique, conséquences sur la zone nord-atlantique à l'horizon 2050

Évolution des crises climatiques

Le maintien de l'évolution des températures en dessous de 2 °C, envisagé par les participants aux COP, est de toute évidence irréaliste. Le scénario le plus pessimiste parmi ceux que le Giec a élaboré au sujet des émissions de gaz à effet de serre et de leur impact sur le réchauffement (RCP 8.5), faisant l'hypothèse que les émissions se poursuivent sur la tendance actuelle, conclut à un réchauffement compris entre +2,6 °C et +4,8 °C d'ici la fin du siècle. L'intensification des catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique est donc certaine, partout sur la planète.

Déjà, nous le voyons. En 2017, 2018 et 2019, la Grèce et le Portugal ont, connu des incendies spectaculaires causant des centaines de victimes et des dégâts considérables. Aux États-Unis, l'ouragan Katrina, qui a tué 1836 personnes en 2005, et l'ouragan Harvey, en 2017, se sont avérés les plus coûteux de l'histoire. L'ouragan Dorian, survenu au nord-est des Bahamas en 2019 a généré les vents les plus violents jamais enregistrés (295 km/h). En France, l'ouragan Irma, le troisième plus violent et le plus long de l'histoire en Atlantique Nord, a dévasté Saint-Martin et Saint-Barthélemy durant l'été 2017, alors que, sur le territoire métropolitain, la tempête Xynthia avait déjà sévi pendant 27 heures en février 2010 (pics de vent à 238 km/h), causant 53 décès et des submersions importantes.

La France, en métropole comme dans les territoires d'outre-mer, ne sera donc pas épargnée par ces évolutions climatiques et leurs conséquences. Aujourd'hui, nos territoires exposés aux cyclones, en particulier dans la zone Atlantique/Caraïbes, sont soumis à une probabilité d'occurrence d'ouragans de catégorie 4 et 5 de +30%, de pluies torrentielles de +10 à +15% avec une augmentation des dommages de 20% liés à la houle, la liquéfaction des sols, les glissements de terrain... Probabilités que la crainte d'un séisme majeur et des tsunamis qu'il entraînerait vient évidemment aggraver. Si bien que l'ONERC⁽¹⁾ estime aujourd'hui à 62% la part de la population française exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques et à leurs conséquences :

- ✓ Vagues de chaleur plus fréquentes, intenses et longues entraînant surmortalité, pollution de l'air, contamination potentielle de l'eau, propagation des maladies vectorielles ;
- ✓ Sécheresse des sols passant de 2 mois à 4 mois en moyenne avec des conséquences dramatiques sur les secteurs agricole et touristique : diminution de la recharge des nappes phréatiques, réduction du débit moyen annuel des cours d'eau entraînant des conflits d'usage et une pression sur l'irrigation ;
- ✓ Fonte du permafrost avec émission de gaz à effet de serre (GES) et libération de bactéries et virus oubliés ;
- ✓ Incendies "extrêmes" chaque année sur une grande partie du territoire ;
- ✓ Pluies intenses liées à l'augmentation de la quantité de vapeur d'eau dans l'atmosphère ;
- ✓ Submersions côtières liées à la montée du niveau de la mer ;
- ✓ Inondations liées aux crues des fleuves et rivières entraînant ruissellements et glissements de terrain.

⁽¹⁾ ONERC : Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique

Conséquences humaines

Les sociétés humaines seront donc directement et indirectement affectées par l'ensemble de ces modifications de l'environnement. Anticipant les dommages possibles sur la production agricole et halieutique ou sur les ressources en eau, la Banque alimentaire et l'ONU évaluent à plus de 100 millions les personnes pouvant basculer dans l'extrême pauvreté et à près de 600 millions celles qui pourraient souffrir de malnutrition d'ici 2080.

Au niveau sanitaire, un réchauffement de 2 à 3 °C suffirait à augmenter de 5 % le nombre d'habitants exposés au paludisme. Les maladies diarrhéiques – résultant d'une contamination de l'eau – pourraient aussi croître de 10 % dans les 15 prochaines années, et l'OMS estime que deux milliards de personnes supplémentaires pourraient être exposées au risque de transmission de la dengue d'ici 2080.

Ainsi, à une fragilisation de la sécurité des territoires et des infrastructures supportant mal les catastrophes, devrait s'ajouter une démultiplication du nombre de réfugiés climatiques et donc une augmentation inévitable de l'instabilité géopolitique mondiale. D'ores et déjà les habitants de l'atoll de Bikini, dans le Pacifique, ont demandé l'asile aux États-Unis. Et l'IDMC⁽²⁾ a décompté plus de 83 millions de réfugiés climatiques entre 2011 et 2014. L'ONU prévoit qu'ils auront triplé en 2050.

Retour d'expérience sur l'ouragan Irma

Dans la zone Antilles, les populations font face à la saison cyclonique annuelle du 1^{er} juin au 30 novembre. En 2017, alors que la météo anticipe l'arrivée d'un ouragan depuis le 3 août en raison des conditions favorables, les mesures prévues dans le "plan cyclone" ne sont déclenchées que le 3 septembre avec l'apparition d'Irma. Les îles se préparent et se conditionnent pour faire face à l'événement, tout en poursuivant les missions du quotidien. Dans la nuit du 5 au 6 septembre 2017, Irma frappe violemment la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (300 km/h de vent avec des vagues de 10 à 12 m sur ces deux dernières îles). Premier d'une série de trois, l'ouragan ne fait que 11 victimes, mais détruit la quasi-totalité des infrastructures et des matériels publics : préfecture, aéroport, véhicules de gendarmerie. Saint-Martin est l'île la plus touchée, car, en plus des dégâts sur les habitations (40 à 50%), les réseaux électriques et de communication y sont hors service ainsi que la station de traitement et de distribution des eaux (il n'y a plus d'eau potable et sanitaire). Hôpital, administrations et écoles sont dévastés. L'organisation de l'État, les services essentiels et vitaux de l'île sont inopérants. Au matin du 6 septembre, si la Guadeloupe est relativement épargnée, les petites îles très peuplées du nord qui n'ont pas pu facilement évacuer leurs habitants connaissent ainsi une situation catastrophique. Rien ne laissait prévoir un tel niveau de dévastation. La population est sous le choc, sidérée⁽³⁾.

Les moyens militaires interviennent les premiers dans l'assistance aux populations, l'apport de ressources vitales et les évacuations, tout en renforçant la sécurisation contre les pillages, les exactions de bandes organisées ou les mouvements de foule. Avions et hélicoptères sont vite sur place, rapidement rejoints par des compagnies et enfin par un navire de projection. Des moyens américains participeront aussi. Pour la première fois, une compagnie de marche est déployée à Saint-Martin le 27 septembre (73 réservistes), pour une mission de sécurisation de trois mois. Une deuxième unité de même type est engagée le 26 octobre. Ces réservistes apporteront une réelle plus-value dans les relations avec la population.

⁽²⁾ Internally Displacement Monitoring Centre.

⁽³⁾ 7000 personnes seulement ont pu quitter Saint-Martin vers la Guadeloupe ou la métropole. Plus puissant ouragan depuis 1980, Irma a causé environ 100 décès sur l'ensemble de sa trajectoire, et plus de 100 milliards d'euros de dégâts.

Caractérisée par le cumul des difficultés, la catastrophe Irma donne une base d'analyse précieuse et peut être considérée comme un cas de référence pour se préparer aux catastrophes futures dont l'intensité et la fréquence iront croissant. Il apparaît avec évidence que l'organisation et la coordination des secours ont été rendues très complexes par la décapitation soudaine des services de l'État, par l'absence d'électricité, et par le risque réel de nouvelles tempêtes. Pourtant déterminantes dans ces situations, les infrastructures télécom se sont aussi révélées très vulnérables aux intempéries, ou ont été trop vite saturées. L'acheminement de l'aide, dans un contexte insulaire où les dégradations des ports, aéroports et routes ont détérioré les accès, relève du défi... surtout quand le temps n'a pas été pris pour bien définir les besoins et éviter une submersion mal ciblée et trop rapide des approvisionnements ou matériels envoyés.

L'exemple d'Irma, où l'intervention militaire a fortement compensé le manque de résilience d'autres services de l'État, fait aussi ressortir la nécessité d'agir en permanence tant sur la prévention (infrastructures, éducation, formation...) que sur les capacités d'intervention. Cette dualité devra être prise en compte dans l'analyse des contributions futures des forces militaires lors de catastrophes climatiques.

LE MODÈLE FRANÇAIS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES

Une organisation complexe et sur plusieurs niveaux

L'État français dispose depuis longtemps de structures et d'outils pour faire face à ce type de crises. L'adaptation des territoires aux changements climatiques est aujourd'hui prise en compte par le Plan national d'adaptation au changement climatique dont la mise à jour a été réalisée en 2018 compte tenu de l'évolution des études sur le réchauffement et des Accords de Paris. La mise en œuvre de ce plan ambitieux est réalisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et ses agences. Une de ses actions couvre spécifiquement le domaine de la prévention et de la résilience vis-à-vis des catastrophes.

Pour faire face aux catastrophes naturelles, le système français repose sur trois piliers complémentaires :

- ✓ **La prévention** des catastrophes naturelles est prise en compte par la Direction générale de la prévention des risques et les différentes agences régionales (Dreal) et spécialisées (Adene) du MTES. Elle couvre aussi les aspects d'indemnisation avec le mécanisme CAT-NAT et le fond de prévention des risques naturels majeurs.
- ✓ **L'alerte**, coordonnée à l'international, est réalisée au niveau national par Météo-France et différentes agences spécialisées. Elle bénéficie aussi au niveau communal des sirènes du système d'alerte et d'information des populations.
- ✓ **La gestion de crise** enfin est rattachée au ministère de l'Intérieur, au sein de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) qui assure la conception au niveau central. L'exécution, elle, est décentralisée (organisation territoriale et préfecture). Les missions de secours d'urgence sont principalement assurées par les sapeurs-pompiers, regroupés au sein d'établissements publics départementaux, soutenus dans une vingtaine de départements par des corps communaux et intercommunaux, ainsi que par des unités militaires (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et Bataillon des marins-pompiers de Marseille). À leurs côtés agissent également les moyens nationaux de la sécurité civile regroupés au sein de la DGSCGC (administration centrale, avions bombardiers d'eau et hélicoptères, démineurs, etc.) ainsi que des formations militaires de la Sécurité civile. Enfin, ce dispositif est renforcé en cas de besoin par différents services de l'État, les associations agréées de sécurité civile, les réserves communales de sécurité civile et des moyens privés réquisitionnés. Sur réquisition, le ministère des Armées peut aussi intervenir avec des moyens terrestre, aérien ou maritime.

L'articulation de ces trois piliers s'effectue au niveau des territoires où les préfets et les maires en assurent la mise en œuvre cohérente, étant bien entendu que les variations des niveaux de risques, la pression de l'urbanisation sur certaines nouvelles zones, ou l'inégale richesse des territoires et des compétences locales impliquent des situations hétérogènes d'une commune à l'autre ou entre départements.

Atouts spécifiques des forces militaires⁽⁴⁾

Le recours à des forces militaires pour assurer une intervention rapide en cas de catastrophe résulte de l'absence de réserve stratégique de la sécurité civile. Il bénéficie d'abord des atouts du statut militaire en termes de disponibilité et de discipline : n'étant pas soumis aux règles civiles de droit du travail lorsqu'ils sont employés en condition opérationnelle, les militaires peuvent être rappelés au service sans délai et employés pour de longues durées en tous lieux, ce qui est crucial quand il s'agit d'intervenir vite et loin.

Par ailleurs, les moyens opérationnels dont disposent les forces armées, conçus pour les zones de combat, sont par nature robustes et polyvalents (moyens de franchissement, avions de transport tactique, hélicoptères, capacités amphibies, hôpitaux de campagne...). Ils sont donc souvent les plus adaptés pour agir lors des catastrophes naturelles.

Ces caractéristiques juridiques et matérielles, renforcées par une culture militaire qui fait une part fondamentale à l'entraînement et à la rusticité des personnels ainsi qu'à la planification opérationnelle, font des militaires des acteurs particulièrement efficaces dans la conduite des opérations de secours en situation de crise. L'expérience d'Irma illustre bien cet atout : c'est le général commandant la gendarmerie de Guadeloupe qui a été immédiatement désigné comme coordonnateur de la gestion de crise, quand ce rôle aurait dû être assuré par l'autorité préfectorale, brusquement privée de ses moyens.

Limites et perspectives

L'organisation du système français de prévention, d'alerte et de gestion de crises a permis de répondre de façon satisfaisante aux nombreuses catastrophes des dernières années. Pour autant, les difficultés rencontrées récemment, autant que l'augmentation prévisible de l'ampleur des catastrophes naturelles obligent à revisiter les organisations, à redéfinir les priorités et à adapter le dispositif existant.

D'ailleurs, si l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention des catastrophes naturelles ont été la cible de plusieurs rapports parlementaires récents, la gestion de crise et les secours ont été bien moins audités, notamment en raison de leur complexité et de leur transversalité. La question des financements se pose aussi de manière complexe, comme le montre le rapport du Sénat⁽⁵⁾.

Sur le plan organisationnel, la séparation ministérielle entre la prévention et les secours ne permet pas de développer une politique publique commune cohérente et prospective. En outre, si le recours de plus en plus fréquent aux forces armées pour la gestion des catastrophes a montré son efficacité, c'est un dispositif qui les fait sortir de leur champ de compétences pour intervenir dans celui de la sécurité civile. Ces missions nouvelles, amenées à devenir régulières, doivent donc être formellement intégrées à leur cadre d'emploi tant au niveau organisationnel qu'au niveau opérationnel.

⁽⁴⁾ Le terme "forces militaires" recouvre ici les armées (armée de Terre, armée de l'Air, Marine nationale et services interarmées), les formations militaires de la Sécurité civile, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le bataillon des marins-pompiers de Marseille et la Gendarmerie nationale.

⁽⁵⁾ Rapport d'information du Sénat n° 122 (2019-2020) sur *Les risques naturels majeurs – bâtir la résilience des Outre-mer*.

Sur le plan des moyens, le très fort ancrage de la gestion des catastrophes naturelles dans les territoires permet normalement une adaptation fine des moyens aux risques, grâce à la bonne connaissance du terrain. Toutefois, ce juste dimensionnement local et départemental ne permet pas de garantir un réservoir de forces suffisant pour gérer les événements catastrophiques de grande ampleur dans la durée. Cela implique donc la nécessité de disposer de renfort en provenance d'autres régions. Aisé à gérer au niveau logistique sur le territoire métropolitain, ce renforcement se révèle beaucoup plus complexe pour les départements d'Antilles-Guyane. En outre, il faut admettre que la disponibilité en urgence de moyens opérationnels militaires pour étayer le dispositif devient compliquée en raison de la diminution du format des armées et de leur haut niveau d'engagement en opérations extérieures.

Le retour d'expérience d'Irma a souligné par ailleurs la lourdeur de la gestion des renforts de secouristes à statut civil. Ces équipes intervenant pour une durée limitée et variable en fonction de leur corps d'origine ou de leurs contraintes professionnelles et personnelles, leurs rotations sur le terrain ont souvent ajouté une contrainte aux opérations de secours, tant au niveau de l'organisation humaine que des transports.

Dans une perspective de croissance des risques liés au réchauffement climatique, où la prévention risque d'être toujours à la traîne malgré les nombreux plans, il est donc indispensable de dimensionner les moyens d'intervention et de secours pour compenser l'inertie de la prévention.

S'il faut constituer un nouveau réservoir de force d'intervention et identifier des pistes d'adaptation du modèle français, une étude des systèmes de certains partenaires étrangers peut se révéler particulièrement utile. Une approche comparative de pays de la zone transatlantique s'avère très éclairante, en particulier au sujet de l'utilisation des forces militaires en situation de catastrophes naturelles. Plusieurs pays présentent des dispositifs d'intérêt, tant pour concourir à des opérations de coopération internationale que pour servir de modèle à de futurs dispositifs nationaux. Trois d'entre eux sont ici présentés.

EXEMPLES ÉTRANGERS

La Garde nationale américaine

Tirant son origine dans la création des premières milices coloniales au début du XVII^e siècle, la Garde nationale américaine (*US National Guard*) s'honore d'être la plus ancienne force militaire américaine. Composée de près de 350 000 volontaires qui servent à temps partiel sous statut militaire, au sein de l'armée de terre américaine⁽⁶⁾, la Garde nationale est employée à la fois localement, par les États auxquels ses unités sont attachées, et au niveau fédéral sur activation du président des États-Unis. Si elle est engagée avec les forces armées d'active sur tous les théâtres d'opérations américains, sa disponibilité et son maillage territorial font d'elle un outil très utile pour intervenir pour des opérations de protection civile, notamment dans le cadre de l'accord d'assistance à la gestion de l'urgence entre États (*Emergency management assistance compact*) : soutien des centres locaux d'opérations d'urgence, soutien logistique aux opérations, assistance en cas de désastre, évaluation des dommages, lutte contre les incendies, recherche et secours, évacuation de débris, santé publique, etc.

La Garde nationale a ainsi été largement employée pour faire face aux conséquences des ouragans Katrina et Rita, avec plus de 45 000 gardes nationaux venus de tout le pays pour apporter secours et assistance aux populations touchées. Mais elle peut également être amenée à mettre en œuvre ses moyens de secours et d'assistance au niveau international, grâce au programme de partenariat

⁽⁶⁾ Il existe également une Garde nationale servant dans l'armée de l'air américaine.

(*State partnership program*) conclu depuis 1993 avec 78 pays. Programme de coopération de sécurité destiné à couvrir l'ensemble des missions militaires, il met cependant au premier rang de ses objectifs la contribution aux missions d'intervention en situation de catastrophe ou d'urgence.

L'Agence fédérale allemande

Bien que ne disposant pas de force militaire dédiée au secours et à la protection civile, l'Allemagne présente un modèle singulier et intéressant. Constituée en une agence fédérale, l'Organisation d'assistance technique (*Technisches Hilfswerk – THW*) tire sa force d'un réseau de 80 000 volontaires experts dans le secours humanitaire et l'assistance technique. Créée en 1950, alors que le service militaire était obligatoire, elle a d'emblée offert la possibilité aux volontaires (comme le faisaient les sapeurs-pompiers volontaires ou d'autres organisations de secours ou de défense civile) de rejoindre ses rangs pour un minimum de 6 ans à temps partiel plutôt que de servir à temps plein dans l'armée.

Les compétences de la THW couvrent un ensemble très complet de missions : logistique, assistance technique aux missions de secours, soutien technique en matière d'infrastructure, communication et commandement des opérations de secours, protection de l'environnement, soutien aux populations et interventions en milieux spécifiques. Elle peut notamment mettre en œuvre quatre unités de recherche et de secours de déploiement rapide, capables d'être aéroportées dans un délai de 6 heures, ainsi que cinq unités d'approvisionnement et de traitement en eau.

Ses interventions à l'étranger sont régulières, suite à tous types de catastrophes : en Afrique de l'Ouest au cœur de l'épidémie d'Ebola, aux Philippines suite au typhon Haiyan (2013), au Népal suite à un tremblement de terre (2015), au Mozambique après le cyclone Idai (2019). Récemment encore en Jordanie, Tunisie, Albanie...

L'Unité militaire d'urgences espagnole

Dans le domaine des forces militaires de protection civile, c'est l'Espagne qui fait figure de modèle. Elle dispose en effet, de moyens très significatifs regroupés au sein de l'Unité militaire d'urgences (*Unidad Militar de Emergencias – UME*). Créée en 2006, cette unité illustre une inflexion claire dans la stratégie espagnole qui, prenant acte d'une quasi-disparition des risques de conflit majeur contre son territoire, oriente une partie de ses forces militaires vers l'intervention en situation de catastrophe naturelle.

Forte d'un état-major, de cinq bataillons d'intervention en urgence aux compétences régionales, d'un régiment d'appui et d'intervention en urgence ainsi que d'un bataillon de transmissions, l'UME regroupe plus de 3 300 militaires et près de 800 véhicules. Des moyens cynophiles et aquatiques complètent un large éventail d'équipements de déblaiement, de lutte contre l'incendie, de transport et de mobilité en terrain accidenté. Ces moyens ont été employés à 525 reprises sur le territoire espagnol depuis 2006, dont 381 fois contre des incendies.

Or, outre la pertinence de son organisation à vocation interne, le modèle espagnol est intéressant eu égard à son intégration dans une perspective de coopération internationale. Partant du constat que les conséquences des catastrophes naturelles forcent les pays à chercher de l'aide entre eux, l'Espagne considère comme « obligatoire que les pays démontrent une grande solidarité, en procurant tous leurs moyens techniques et logistiques disponibles au bénéfice de la nation touchée. ». Pour ce faire, « les forces armées sont un outil puissant du fait de leur disponibilité, de leur capacité de projection et de leur équipement autonome »⁽⁷⁾. L'UME a ainsi été la première

⁽⁷⁾ https://ume.defensa.gob.es/Internacional/international_presence.html

unité militaire à obtenir la classification des Nations Unies en recherche et secours urbain (*United Nations Classification in urban search and rescue*). Sa doctrine d'emploi et son modèle éprouvé l'ont amenée à intervenir à 13 reprises hors territoire national depuis sa création, ainsi qu'à conclure des accords avec différentes organisations internationales pour concourir aux secours en dehors du sol espagnol. L'UME est ainsi intervenue au Népal suite aux tremblements de terre de 2015, en Équateur en 2015, ou encore au Chili pour lutter contre les incendies en 2017.

Éléments pertinents à retenir

Les dispositifs mis en place par ces trois partenaires proches sont très différents, mais ils permettent de retenir des pistes de réflexion pour enrichir le modèle français :

- ✓ L'existence d'une base de données centralisée et gérée par l'Agence fédérale allemande, d'abord. Elle rend possible d'identifier le vivier de volontaires mobilisables en fonction de compétences particulières. Qu'il s'agisse de compétences ayant un lien direct avec la gestion à court terme d'une crise (secouristes, médecins, sapeurs-pompiers), ou s'inscrivant plutôt dans du long terme (spécialistes du rétablissement des réseaux, télécommunications, eau, électricité, voies routières ; logisticiens...).
- ✓ Le statut singulier de la Garde nationale américaine qui combine le volontariat (pour élargir le vivier des personnes mobilisables) et le statut militaire (qui permet de donner un cadre efficace d'emploi à la fois au niveau opérationnel et au niveau juridique).
- ✓ Le volume et les moyens des cinq bataillons de l'Unité militaire d'urgences en Espagne. Bien répartis sur l'ensemble du territoire, ils disposent de deux fois plus de personnels que leurs homologues français (3 UIISC) alors que l'Espagne ne compte que 47 millions d'habitants et n'a pas de territoires outre-mer plus vulnérables aux catastrophes.

LES COOPÉRATIONS ET INSTANCES INTERNATIONALES

La sortie de crise d'Irma comme beaucoup d'autres catastrophes a été réussie grâce à l'aide internationale, notamment l'apport américain de l'United States Southern Command. Mais les États-Unis, qui disposent pourtant des moyens les plus importants, ont aussi dû accepter de bénéficier de l'aide internationale à la suite des dévastations de l'ouragan Katrina. La coopération et l'entraide internationale permet de partager les expériences pour dimensionner les moyens aux nouveaux risques et de mutualiser les moyens d'intervention pour obtenir des capacités collectives à la hauteur des besoins des zones sinistrées. Elle est immédiatement nécessaire dans des zones comme les Antilles, où, lorsqu'une île est sinistrée, une partie de la population doit être accueillie au moins temporairement sur les terres voisines.

Dans le cadre du réchauffement climatique et de ses conséquences, quelles structures internationales permettraient de mieux réagir, partager des ressources d'intervention et coordonner les secours ?

Organisations internationales aux Antilles

Les 25 États des Caraïbes sont regroupés au sein trois organisations : l'Association des États de la Caraïbe (25 membres), la Communauté des Caraïbes (18 membres) et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (uniquement insulaires). Les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni sont parfois membres associés tandis que les États-Unis n'y participent pas du tout. Ces organisations disposent de politiques de prévention et de moyens d'alerte cyclonique en concordance avec la politique de l'UNDRR pour la réduction des risques de catastrophes.

La gestion de crise, elle, est prise en compte par la Caribbean Disaster Emergency Management Agency qui suit une doctrine d'intervention commune et gère des équipes nationales d'évaluation, de coordination et de premiers secours⁽⁸⁾. Même si les moyens correspondant aux capacités de la plupart de ces micro-États restent limités, les États-Unis soutiennent la CDEMA et apportent régulièrement leur concours pour éviter tout type de déstabilisation propice aux trafics et adversaires. La France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ne font pas partie de cette agence intergouvernementale, mais apportent aussi assistance à la CDEMA lors des catastrophes, notamment avec les moyens de projection faisant défaut ou par un soutien logistique.

Les capacités de l'Union européenne

Dans le domaine de la coopération internationale, l'Union européenne (UE) dispose depuis 2001 d'un Centre de coordination de la réaction d'urgence (Emergency Response Coordination Centre – ERCC). Au cœur du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, il assure la coordination et l'acheminement d'aide vers les pays touchés par des catastrophes : articles de secours, expertise, équipes de protection civile et équipements spécialisés. Opérationnel en permanence, l'ERCC peut aider tout pays touché par une catastrophe majeure, que ce soit à la demande des autorités nationales ou d'un organe des Nations-Unies.

Il exerce également une veille capacitaire sur les moyens d'aide européenne et peut proposer des solutions pour combler des lacunes grâce à un cofinancement. Enfin, l'ERCC peut, depuis 2019, disposer d'une capacité de réserve, appelée rescEU, comprenant des avions et des hélicoptères de lutte contre les incendies, des capacités d'évacuation médicale et une équipe médicale formée pour installer un hôpital de campagne. Bien que l'Europe n'agisse pas directement aux Antilles, son mécanisme de réponse aux catastrophes pourrait être importé vers cette zone ou compléter les systèmes existants notamment dans sa dimension capacitaire.

Éléments pertinents à retenir

La participation des pays de l'Atlantique Nord à la CDEMA restera limitée. D'une part en raison du désir des états membres eux-mêmes, et d'autre part, car nos spécialistes considèrent que le gain opérationnel serait nul ou négatif.

Les contraintes budgétaires de 2013 ont diminué les moyens français dans la zone Antilles et donc les possibilités de soutenir la CDEMA : outre la localisation des hélicoptères de manœuvre en Guyane ou en France qui rend leur acheminement plus délicat, il n'y a plus de navire présent en permanence ayant la capacité d'accoster sur les plages (Batral), ce qui est pourtant indispensable lorsque les ports sont inaccessibles suite au passage de la tempête. Cette situation de désengagement semble peu cohérente au vu de l'évolution des risques à long terme sur la zone.

- ✓ Une *military initiative coordination cell* avec les États-Unis et le Canada a vu le jour dans la zone Antilles face à la crise du Covid 19. Elle peut ouvrir des perspectives de collaboration pour l'avenir.
- ✓ Les moyens et capacités d'intervention de l'UE présentent un modèle intéressant de structure de gestion, mais sa transposition aux états antillais semble complexe. En revanche il pourrait être intéressant d'inclure les Antilles dans la zone géographique d'intervention de l'UE.
- ✓ Enfin on doit s'étonner que le cofinancement des capacités d'intervention de sécurité civile, proposé par l'UE, ne profite pas également aux capacités duales des armées pourtant fortement sollicitées, en particulier dans la zone Antilles.

⁽⁸⁾ https://www.cdema.org/RRM_Booklet_Final_PDF_version.pdf

RELEVER LES DÉFIS EXISTANTS ET SE PRÉPARER AUX DÉFIS À VENIR, RECOMMANDATIONS POUR LES 30 PROCHAINES ANNÉES

L'aggravation de l'ampleur des catastrophes naturelles est un phénomène considéré comme acquis. Nos sociétés doivent donc s'organiser pour en limiter les effets, augmenter leur résilience et protéger les populations. La mise en place de mesures drastiques s'impose (changement de modèle de développement, relocalisation de populations, investissements massifs dans de nouvelles infrastructures...), mais en réalité, face à des risques climatiques parfois imprévisibles en intensité et localisation, étant donnée aussi la croissance de la population qui a pour conséquence de maintenir une occupation de zones fortement soumises aux aléas, les moyens disponibles aujourd'hui ne permettent souvent que d'atténuer un peu les effets des catastrophes. Pour prendre en compte au mieux tous les risques, et pour minimiser les conséquences sur les populations, les efforts financiers et humains devront être considérables, se situer résolument dans une perspective de long terme afin de rendre les investissements soutenable et ils devront se porter dans quatre domaines : l'organisation générale, la résilience⁽⁹⁾, les capacités d'intervention et la coopération internationale.

Recommandations d'organisation générale

Principes

L'organisation actuelle du modèle français de prévention et de gestion de crise n'est pas pensée ni dimensionnée pour faire face à des catastrophes naturelles d'ampleur exceptionnelle et qui s'accroîtront dans les trois prochaines décennies. Le recours aux forces militaires est considéré comme étant un moyen suffisant pour gérer les cas non conformes compte tenu de la rareté de leur occurrence.

Recommandations

R-ORG 1 : Créer une agence en charge des catastrophes naturelles. Pour permettre une meilleure cohérence, elle doit regrouper les compétences en matière de prévention et les compétences en matière de gestion des crises d'origine naturelle. La création de cette agence pourra se faire par intégration de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), rattachées aujourd'hui à des ministères distincts.

R-ORG 2 : Créer une force de sécurité civile de réserve à statut militaire. Comme la garde nationale américaine, elle sera employée aux ordres des préfets de zones de défense et de sécurité et, en cas de crise majeure, déployable à l'échelon national. Cette force sera constituée d'experts civils ou de membres de la réserve citoyenne locale, désireux de plus s'impliquer dans les opérations de secours.

R-ORG 3 : Générer une réserve citoyenne communale composée de tous les jeunes français majeurs et aptes qui serviront pendant 5 ans à l'issue du service national universel (SNU). Cette réserve participera à la résilience de la Nation et aux premières actions après les catastrophes en soutien des forces d'intervention. Complémentaire à la force de sécurité civile elle pourra préparer à l'intégrer.

R-ORG 4 : Constituer une base de données des compétences des personnels de la force de sécurité civile. Gérée au niveau régional, mais consultable au niveau national, cette base de

⁽⁹⁾ Par résilience, on entend la capacité à supporter le choc de la catastrophe puis à rapidement résorber certaines conséquences avec les moyens présents.

données permettra de faire appel à des spécialistes en fonction de la nature et de l'ampleur d'une crise, à titre individuel ou dans le cadre du déploiement de leur unité.

R-ORG 5 : Inscrire l'intervention des armées dans la gestion des catastrophes naturelles dans la fonction stratégique "protection". Ces missions à part entière des forces armées nécessitent des aménagements en termes d'organisation, de moyens et de formation. La dualité d'usage de certains matériels militaires (usage civil en complément de l'usage militaire) devra être recherchée.

R-ORG 6 : Définir un cadre juridique d'exception permettant de déroger aux règles normales pour faciliter et accélérer les opérations de gestion de crises et de reconstruction post-catastrophe (normes sanitaires, marchés publics, droit du travail, droit de retrait, droit de l'environnement...).

Renforcement de la résilience des populations et des infrastructures

Organisation et infrastructures

Principes

Les réponses adaptées concernant la résilience des organisations et des infrastructures face aux catastrophes dont les effets vont être décuplés, viendront du travail régulier sur des scénarios de référence qui seront réévalués et mis à jour régulièrement en fonction de la gravité des événements et des trajectoires de réchauffement climatique.

Recommandations

R-RES 1 : Créer des abris pour les populations ne pouvant être évacuées. Dans le cadre des permis de construire pour les bâtiments neufs collectifs ou individuels, la construction d'une pièce renforcée pouvant servir de pièce de repli devra être imposée. De même, il faudra systématiser la mise à disposition de refuges renforcés dans les installations collectives et inciter les propriétaires de bâtiments déjà existants à renforcer une pièce pouvant servir de pièce de repli.

R-RES 2 : Doter les services vitaux d'infrastructures renforcées garantissant leur disponibilité immédiatement après la crise (gendarmerie, bases militaires, hôpitaux, préfectures).

R-RES 3 : Assurer la redondance des capacités les plus critiques pour permettre de garantir un service minimum (eau douce, voies d'accès, énergie, télécommunications...).

R-RES 4 : Certifier les services essentiels et vitaux (Afnor ISO 22301) en fonction des risques climatiques locaux particuliers.

R-RES 5 : Constituer la base de données des compétences au niveau régional recensant les compétences particulières et les spécialistes mobilisables en cas de crise (cf. R-ORG 4).

R-RES 6 : Assurer la résilience des aérodromes pour permettre l'acheminement rapide de l'aide de première urgence. On veillera pour cela à assurer la permanence de moyens pour déblayer les pistes afin de permettre l'atterrissage d'un avion de transport tactique militaire, et à disposer de cuves sécurisées (feu et inondations) pour ravitailler avions et hélicoptères d'intervention.

R-RES 7 : Tester régulièrement le bon fonctionnement des moyens de résilience. Ce rôle d'évaluation pourra être confié à l'agence en charge des catastrophes naturelles (cf. R-ORG 1).

R-RES 8 : Créer et diffuser une application pour téléphone portable permettant, par la géolocalisation, l'envoi de messages d'alerte en temps réel, la localisation des refuges renforcés et éventuellement l'accès à la base de données des compétences.

Populations

Principes

Après une catastrophe, dans un territoire totalement désorganisé, chaque foyer est potentiellement touché. Les besoins d'intervention sont innombrables. En attendant l'arrivée des premiers secours et des forces d'intervention, la population doit être formée à prendre en charge ses premiers besoins et être en mesure d'aider son environnement proche. Il semble nécessaire de pouvoir agir de façon décentralisée en mettant en place une organisation de quartier, connue et éprouvée ainsi que des savoir-faire spécifiques maîtrisés par tous dès le plus jeune âge.

Recommandations

R-RES 9 : Généraliser la formation à la prévention. À l'école et au collège, les élèves seront formés aux risques naturels et aux conduites à tenir en fonction des risques des zones (feu, cyclone, etc.) notamment sur les actes réflexes et bonnes pratiques à adopter hors des crises (*Go Bag*, stocks individuels de nourriture, etc.). Pour les populations plus âgées, des rappels doivent être mis en place.

R-RES 10 : Former les lycéens aux gestes de sauvegarde, d'intervention et de secours (PSC 1) pour leur permettre d'acquérir une mentalité, des réflexes et des attitudes pouvant les orienter au cœur de la catastrophe naturelle.

R-RES 11 : Intégrer au SNU un module complet d'intervention dans les catastrophes par l'apprentissage des gestes de secours aux victimes, au maniement des matériels de secours (groupes électrogènes, pompes, lances à incendie, engins de terrassement, etc.).

R-RES 12 : Mettre en place un maillage par quartier, à travers la réserve communale, permettant la diffusion par la force de sécurité civile des actions de prévention, de communication et de formation.

R-RES 13 : Organiser des entraînements semestriels par quartier pour développer la résilience individuelle et collective.

Évolution des capacités d'intervention

Principes

Déployés en urgence sur les zones de catastrophe, les moyens d'intervention doivent permettre la sauvegarde des populations sinistrées, l'évacuation des plus précaires, le rétablissement des accès et des réseaux et l'arrivée des moyens normaux d'aide, de nettoyage et de reconstruction. Les moyens militaires, généralement mobiles, robustes et rustiques, sont les plus adaptés pour amener les forces d'intervention et participer aux premiers secours. Leur déploiement est onéreux et compliqué, et dans un contexte chaotique, la rusticité des forces d'intervention est donc essentielle afin de pouvoir rester sur place dans la durée sans que leur soutien ne devienne insurmontable ou prioritaire par rapport au secours à apporter.

Recommandations

R-INT 1 : Définir l'appui à la gestion de catastrophes naturelles comme une mission prioritaire des forces de souveraineté dans les DROMCOM. On adaptera donc leur organisation et leurs formats.

R-INT 2 : Décrire les capacités duales dans la loi de programmation militaire. On quantifiera cette participation dans les contrats opérationnels des forces et on fera correspondre les programmes d'équipement.

R-INT 3 : Utiliser l'aide financière européenne. Celle-ci pourra être engagée au profit des moyens militaires duaux de participation aux catastrophes, tout en garantissant leur mobilisation en cas de crise.

R-INT 4 : Renforcer les capacités de mobilité ou de projection aux Antilles compte tenu des dimensions de la zone. Les livraisons futures en A400M devraient combler les lacunes sur le transport stratégique, mais il restera un déficit en hélicoptères de manœuvre et de navire de type Batral.

R-INT 5 : Augmenter le format des régiments du service militaire adapté en outre-mer (RSMA) en fonction de l'augmentation des populations à secourir.

R-INT 6 : Renforcer les UIISC existantes ou créer une unité supplémentaire déployable, avec des moyens lourds aérotransportables en complément de la mise en place de la réserve.

R-INT 7 : Faire passer sous statut militaire le personnel et la flotte d'aéronefs de lutte contre l'incendie (hélicoptères, bombardiers d'eau) en cohérence avec le statut de la réserve.

R-INT 8 : S'assurer de l'aérotransportabilité des moyens de la sécurité civile, via A400M

Coopération internationale et transatlantique

Principes

La disparité des moyens civils et militaires détenus par les pays de la zone transatlantique, l'étendue de cette zone ainsi que la violence des phénomènes climatiques qui s'y développent imposent de recourir à une coopération internationale. Les forces militaires sont donc appelées à coopérer de plus en plus entre elles à l'image de ce qu'elles pratiquent déjà dans le cadre de conflits armés. La mutualisation des moyens et leur coordination opérationnelle est une obligation impérieuse pour faire face aux enjeux climatiques. Contribuant ainsi à entretenir un climat de concorde entre les Nations, il s'agit donc de faciliter cette coopération au travers d'organisations et de mécanismes existants, ou en en créant de nouveaux.

Recommandations

R-COOP 1 : Établir des protocoles de coopération pour la zone de l'Atlantique entre les États-Unis, le Canada et l'ERCC pour faciliter la génération de forces d'intervention.

R-COOP 2 : Renforcer l'ERCC en incitant plus de pays de l'Union européenne à y participer.

R-COOP 3 : Doter l'ERCC d'une véritable compétence de gestion de moyens militaires duaux, à l'image de ce qui se pratique avec le Commandement européen de transport aérien (European Air Transport Command), basé à Eindhoven, qui gère de l'ordre de 170 aéronefs militaires au profit de sept pays européens contributeurs.

R-COOP 4 : Créer un réseau mondial de responsables militaires pour définir un modèle de gestion de crise (prévention – intervention – résilience) à l'exemple du Conseil militaire international sur le climat et la sécurité (International Military Council on Climate and Security) créé en février 2019 lors de la Planetary Security Conference.

R-COOP 5 : S'assurer de l'interopérabilité des moyens entre la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les États-Unis.

R-COOP 6 : Programmer des exercices internationaux de secours. À l'image des jeux militaires mondiaux ou des championnats mondiaux militaires, il pourra s'agir de challenges entre unités militaires de Sécurité civile, ou équivalent, afin de renforcer la cohésion, le partage et l'émulation entre ces unités à vocation spécialisée.

ANNEXE I

Références documentaires

1. Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_PNACC2.pdf
2. Stratégie nationale de gestion des risques inondation (2014) :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2014_Strategie_nationale_gestion_risques_inondations.pdf
3. Rapport d'information du Sénat sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 (2018) :
<https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-5111.pdf>
4. Rapport de l'ONERC sur les événements météorologiques extrêmes :
https://www.ecologiques-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2018_Evenements_meteorologiques_extremes_et_CC_WEB.pdf
5. Mémento et Guide de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) :
https://www.interieur.gouv.fr/content/download/91719/714583/file/plaquette_RCSC.pdf
https://www.cepri.net/tl_files/Guides%20CEPRI/Guide%20reserve%20secu.pdf
6. Cadre de Sendai :
https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf
7. <https://climateandsecurity.org/about/>

ANNEXE II

Liste des autorités et experts auditionnés (par ordre chronologique)

- Colonel (Terre) Yves BINIO, officier chargé de domaine, centre interarmées de concepts, de doctrine et d'entraînement (CICDE), ministère des Armées.
- Colonel (Gendarmerie) François SANTARELLI, directeur du centre de planification et de gestion de crise (CPGC), Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), ministère de l'Intérieur.
- Lieutenant-colonel (Gendarmerie) Sébastien MANZONI, chef de la section conduite du centre de planification et de gestion de crise (CPGC), Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), ministère de l'Intérieur. Ancien commandant du groupement de gendarmerie de Saint-Martin durant l'ouragan Irma.
- Lieutenant-colonel (terre) Manuel KREMER, chef de la cellule "Études et prospectives" de l'état-major des formations militaires de sécurité civile, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur.
- Madame Marilie TISON-GROSRICHARD, Bureau d'analyse et de gestion des risques de l'état-major des formations militaires de sécurité civile, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur.
- Monsieur François-Marie BREON, directeur adjoint du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement.
- Général de division (gendarmerie) Jean-Marc DESCOUX, commandant de la gendarmerie d'outre-mer, ancien commandant de la gendarmerie en Guadeloupe, ministère de l'Intérieur.
- Colonel Hugues de CREVOISIER d'HURBACHE, chef d'état-major du Comsup des Antilles à Fort-de-France.
- Colonel Sébastien RABEAU, officier de cohérence opérationnelle pour les domaines "Projection, Mobilité, Soutien" à l'état-major des Armées à Paris.